Charte de vie lycéenne
(à l'initiative des élèves)

Préambule:

Cette charte initiée par les élèves élus du C.A .et C.V.L., et validée par le conseil d'administration, a pour but de définir des règles de vie communes applicables par tous. Vous allez passer un certain temps dans ces locaux avec du personnel et d'autres élèves alors faisons en sorte que cela se passe bien.

Article 1:

Afin que la scolarité et le travail se déroulent dans un cadre sain et agréable, il est demandé à tous de respecter les locaux, le matériel et ses engagements lycéens. (Il est en effet plus agréable de travailler et de se trouver dans un endroit propre que dans un lieu complètement dégradé, et de ne pas infliger plus de travail au personnel qui entretient notre lycée).

Article 2:

Il est demandé aux fumeurs de ne pas jeter leurs mégots sur le trottoir, (surtout quand il n'y a que quelques pas à faire pour les jeter dans le cendrier. C'est sale et un mégot est loin d'être biodégradable).

Article 2 Bis:

Il en va de même pour les papiers, emballages... Il serait fort civil de les ramasser même s'ils ne vous appartiennent pas et qu'ils se trouvent en dehors des poubelles.

Article 3:

Afin de palier au manque d'amabilité de certaines personnes, il est demandé à tous, à défaut d'être aimable, de songer à la politesse (d'être au moins poli : dire bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît), cela ne coûte rien et c'est toujours agréable à entendre.

Article 4:

Toujours dans la même optique du respect, on pourrait songer à éviter les violences aussi bien verbales que physiques. Les discriminations ne font pas partie des règles de vie d'un citoyen et restent un acte blessant pour la personne. De plus, frapper celui qui insulte n'est pas la meilleure solution.

Article 5:

La consommation de drogue et d'alcool est nocive pour la santé. De plus en état d'ébriété, on devient souvent agaçant pour nos camarades désirant travailler, et le professeur qui souhaite enseigner. Boire : n'a aucun intérêt dans l'enceinte du lycée, c'est un moment occasionnel et festif, le lycée n'est pas prévu pour ce genre de comportement.
De plus, rappelons que cet acte est formellement interdit par le règlement intérieur et la consommation de drogues est elle punie par des peines de prison.

Conclusion:

Ces articles peuvent se résumer simplement : ne pas déranger et causer du travail et des ennuis aux autres. Tout ceci afin de pouvoir vivre ensemble correctement pendant votre scolarité, sans se prendre la tête.